

Procès-verbal de l'assemblée de l'AJC / Mercredi 22 novembre 2023 à 19 h. 30 / Café de la Poste Glovelier

Présentes Alle, La Baroche, Basse-Allaine, Le Bémont, Beurnevésin, Les Bois, Les Breuleux, Boncourt, Bourrignon, Châtillon, Clos du Doubs, Coeuve, Cornol, Courchapoix, Courrendlin, Courroux, Courtedoux, Courtételle, Delémont, Fahy, Fontenais, Les Genevez, Grandfontaine, Haute-Ajoie, Haute-Sorne, Moutier, Le Noirmont, Porrentruy, Rossemaison, Saignelégier, Saint-Brais, Saulcy, Soubey, Soyhières, Val Terbi, Vendlincourt

Excusées ou non inscrites : Boécourt, Bonfol, Bure, Courchavon, Dampfreux-Lugnez, Ederswiller, Mervelier, Mettembert, AJECA, Courchavon, Develier, Les Enfers, Lajoux, Montfaucon, Movelier, Muriaux, Pleigne.

Invités Madame la Ministre Rosalie Beuret Siess / Monsieur le ministre David Eray / Mme Anouk Leippert / Monsieur Christophe Riat

Secrétaire Jean-Yves Gentil

1.	Salutations	<p>M. le Président Lionel Maitre salue pour la 2^{ème} Assemblée de la législature 2023-2027 M^{me} la Ministre, Rosalie Beuret Siess, M. le ministre David Eray, le Délégué aux affaires communales, M. Christophe Riat, les Maires et conseillers communaux, et les représentants de la presse.</p> <p>Il donne la parole à Mme la Ministre, Rosalie Beuret Siess.</p> <p>M^{me} la Ministre salue les personnes présentes à l'Assemblée, une assemblée particulière puisqu'elle doit en principe déboucher sur l'adoption d'une réforme importante. Cela fait un certain temps déjà que la question de la restructuration de votre association est sur la table. En effet, le besoin de modifier son organisation, son rôle et ses buts a fait l'objet de nombreuses discussions et réflexions par le passé.</p> <p>Avec la nouvelle législature, des nouveaux maires ont intégré le comité de l'AJC. Depuis le début 2023, un travail considérable a été réalisé par la nouvelle équipe dirigeante. Et ce soir, le résultat des réflexions menées depuis l'été vous est proposé par le comité : une révision des statuts de l'AJC, un cahier des charges pour un nouveau secrétariat général et un budget pour permettre à l'association faitière des communes de concrétiser son nouveau fonctionnement, ses nouveaux rôles et objectifs.</p>
-----------	-------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

		<p>Il ne m'appartient pas, en qualité de membre du Gouvernement, de dire à l'AJC comment elle doit fonctionner ni quels doivent être ses rôles et ses buts. Par contre, en qualité de membre du Gouvernement chargée de veiller aux bonnes relations avec les communes, j'ai le devoir de vous dire que l'Etat a tout intérêt à ce que les communes soient représentées par une structure forte. En effet, avec les défis qui attendent tant les communes que l'Etat, tout le monde serait gagnant à ce que l'AJC devienne un interlocuteur crédible, qu'elle soit en mesure de dialoguer et négocier avec le Gouvernement, quitte à ce que, parfois, nous ne soyons pas d'accord, ce qui fait partie du jeu.</p> <p>A mon sens, les réformes qui sont proposées par votre comité ce soir vont dans la bonne direction. Avec une telle réorganisation, j'ai le sentiment que l'AJC deviendra un vrai partenaire, pour des relations futures efficaces et pragmatiques, et ce non seulement dans l'intérêt de toutes les communes, mais aussi dans celui de l'Etat, qui voit dans les propositions qui vous sont faites ce soir l'instauration d'une nouvelle dynamique laissant augurer une nouvelle ère de relations fortes et efficaces, dans un esprit de co-construction, entre les communes et l'Etat.</p> <p>La décision d'approuver cette réforme vous appartient, bien évidemment. Mais sachez que la réorganisation telle que proposée ce soir est perçue d'un bon œil par le Gouvernement.</p> <p>Pour conclure mes salutations et avant de vous laisser débattre et décider, j'aimerais remercier le président et son équipe du comité, ainsi que M. Jean-Yves Gentil, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour tenter de remettre sur les rails une AJC encore plus forte que celle que nous avons connue jusqu'à présent depuis sa création le 24 avril 2009.</p>
<p>2.</p>	<p>Approbation du procès-verbal du 06.07.2023</p>	<p>Le président soumet à approbation l'ordre du jour en précisant que contrairement à ce qui est indiqué, le maire de Fontenais est bien Yves Petignat et non Yves Docourt. Suite à une remarque du maire des Breuleux Renaud Baume, le pt 4 sera également précisé s'agissant du financement de la patinoire de Porrentruy. LE PV sera corrigé sur le site Internet de l'AJC. Ces corrections prises en compte, il est considéré comme accepté.</p>

<p>3.</p>	<p>Présentation du plan de mobilité cantonal par M. le ministre David Eray et Anouk Leippert Der Stepanian, responsable de la mobilité intermodale</p>	<p>La présentation proprement dite sera incluse dans l'invitation à la prochaine assemblée, il est donc renoncé à en faire état de manière exhaustive pour se concentrer sur les questions qui ont suivi. La première a trait à la diminution des transports publics et en particulier de leur fréquence dans certaines régions. Dans ces conditions, un plan de mobilité n'est pas illusoire? Pour le ministre, c'est clair qu'on ne peut pas tout faire en transports publics. L'objectif est de viser les potentiels existants et de travailler dessus. Certes, il y a des régions moins favorisées que d'autres mais il faut quand-même poursuivre les incitations, ne serait-ce qu'en regard des discussions qui ont lieu au niveau fédéral à propos de la suppression du subventionnement national aux lignes régionales les moins fréquentées.</p> <p>P. Eggerstwyler, maire de Porrentruy s'interroge pour sa part sur la répercussion de la nouvelle politique de stationnement sur les parkings publics de certaines communes. Le canton est-il prêt à participer aux coûts des aménagements que les communes devront mettre en place ? Pour David Eray, si le gouvernement continuera d'investir dans les transports publics , il n'est en revanche - à priori - pas prévu de participer à ces coûts que relèvent de l'autonomie communale. Par contre, rien n'empêche les communes d'enclencher, elles-aussi, le type de cercle vertueux que représente le plan de mobilité en revoyant leur système de parcage.</p> <p>Renaud Baume, maire des Breuleux demande au canton s'il s'est appuyé sur un bureau spécialisé pour réaliser ce plan de mobilité. Il lui est répondu que oui dans la mesure où il ne s'agissait pas de réinventer la roue. Autre question : celle de savoir si le produit des macarons permettra au plan de s'autofinancer ? Réponse de David Eray : on en saura plus dans un an ou deux, mais ce qui est visé, c'est vraiment d'avoir un équilibre entre ce que ça rapporte et ce que ça coûte. Les premières expériences tendent à indiquer qu'on est sur le bon chemin.</p> <p>Claude Schlüchter, vice-maire de Delémont s'inquiète ensuite si des investissements sont prévus pour sécuriser les parcs à vélos en raison de vols récurrents. Anouk Leippert lui répond que ce plan de mobilité a permis de budgéter la réalisation d'abris de qualité, typiquement pour les vélos électriques. Claude Schlüchter enchaîne en demandant si des dérogations en matière parcage de sont prévues pour certaines manifestations, par exemple dans les écoles.</p>
------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

		<p>En rappelant la volonté gouvernementale d'inciter à favoriser les transports publics, David Eray lui répond qu'à priori pas et Rosalie Beuret Siess rappelle pour sa part que le plan s'adresse à l'administration publique et que donc si quelqu'un ne possède pas de macaron, il n'a pas le droit de se parquer là ou alors il doit utiliser les horodateurs qui se situent à certains endroits.</p> <p>Enfin, Sylvain Quiquerez, maire de Grandfontaine s'interroge sur le budget de l'opération. Anouk Leippert lui répond qu'il se situe entre 250 et 300'000 francs par année pour les mesures incitatives sur cinq ans et qu'il sera certainement revu à la baisse une fois certains investissements réalisés.</p> <p>Sylvain Quiquerez aimerait par ailleurs obtenir plus d'informations sur les modalités d'introduction de la LHand et notamment des charges découlant de l'aménagement des arrêts de bus des solutions de remplacements pour ceux ne pouvaient l'être et appelle le DT à se saisir du dossier pour qu'il soit possible de se coordonner. Le ministre lui confirme que les arrêts devraient est mis aux normes début 2024 et que le sujet fait également débat au niveau national. Ce sont effectivement des infrastructures coûteuses qui sont normalement à la charge du propriétaire, soit généralement les communes mais il y a toujours des discussions en cours sur le financement et les alternatives possibles. Il précise toutefois qu'il ne peut fournir qu'une réponse partielle et qu'il mettra ses services à contribution pour donner ultérieurement des éléments plus précis.</p> <p>Il n'y a pas d'autres questions et le président remercie et libère les deux intervenants.</p>
<p>4.</p>	<p>Approbation des statuts de l'AJC et présentation du règlement interne du Comité</p>	<p>L'entrée en matière sur ce point est acceptée à une majorité évidente et le président passe en revue les différents articles où les modifications apportées par le Comité directeur ont été indiquées en rouge dans les documents transmis à l'Assemblée. Par souci de lisibilité de ce PV, il ne comporte que les points qui ont fait débat et donc soumis à votation ou amendement de l'Assemblée.</p> <p>Ainsi, à l'article 4, lettre c), Renaud Baume, maire des Breuleux propose de supprimer la fin de la phrase soit « assumées par les communes et les syndicats intercommunaux ». Son amendement est voté dans la foulée et il est rejeté au profit de la formulation proposée par le Comité par 17 voix contre 11 et 5 abstentions.</p>

A l'article 12 et après un long débat sur la légitimation du secrétaire général, deux propositions d'amendement sont formulées pour introduire une nouvelle lettre c). Philippe Membrez, maire de Courroux soutient la formule suivante : « nomme, sur proposition du Comité directeur, le secrétaire général ». tandis que Catherine Erba, maire de Saignelégier préfère : « approuve, sur proposition du Comité directeur, le secrétaire général ». Les deux amendements sont soumis au vote et c'est la première proposition qui l'emporte par 13 voix contre 8.

Celle-ci est ensuite opposée à la proposition du Comité directeur qui souhaite conserver la prérogative de nommer le secrétaire général et donc de ne pas introduire une nouvelle lettre c) à l'article 12 des statuts. C'est cette dernière qui l'emporte par 24 voix contre 8.

A l'article 13 et après discussion, l'Assemblée se rallie à une majorité évidente à la formulation « La convocation et l'ordre du jour sont envoyés par le Comité au plus tard trois semaines avant la date de l'Assemblée. En cas d'urgence, ce délai peut être raccourci à deux semaines. »

A l'article 18 et suite au débat précédent sur la légitimité du secrétaire général, l'Assemblée retient - sans vote – la formulation suivante : « Le Comité est composé de 9 membres. Le secrétaire général participe aux séances et dispose d'une voix consultative. »

A l'article 26, l'Assemblée retient - sans vote - la formulation suivante : « Le mandat de vérificateur correspond à une période de législature communale »

Les statuts passés en revue, le président présente ensuite le règlement interne du Comité et des modifications qui y ont été apportées, la plupart découlant directement des changements des statuts validés auparavant. Aucune remarque particulière n'étant formulée, le président sollicite alors l'approbation finale des nouveaux statuts. Au vote, ceux-ci sont acceptés par 32 voix et une abstention.

<p>5.</p>	<p>Approbation du cahier des charges du secrétaire général de l'AJC</p>	<p>Le président passe en revue le cahier des charges du secrétaire général et le soumet à l'assemblée en précisant que les questions liées à la rémunération et au temps de travail seront traitées au point suivant dans le cadre du budget. Il évoque également brièvement la question des locaux du nouveau secrétariat qui n'est – à ce jour – pas réglée et le maire de Porrentruy P. Eggerstwyler en profite pour lancer un appel aux communes qui disposeraient éventuellement de tels locaux à mettre à disposition de l'AJC. Aucune autre remarque n'étant formulée, le président soumet ce cahier des charges à votation. Il est accepté par 31 voix et 2 abstentions</p>
<p>6.</p>	<p>Approbation du budget 2024 de l'AJC</p>	<p>L'entrée en matière étant acceptée à une majorité évidente, le budget qui présente un déficit de 38'660 francs est passé en revue par le président qui - les autres éléments étant similaires aux années précédentes - s'attache essentiellement à l'augmentation des charges que représente l'engagement du nouveau secrétaire général et à la tenue de la comptabilité. Le poste correspond à celui d'un collaborateur scientifique de classe 18 selon l'échelle des salaires de l'Etat jurassien Cela représente un montant d'environ 135'500 francs à 100% et le secrétaire sera engagé à 70%. A la question de savoir si la tenue de la comptabilité sera confiée à un tiers, le président répond qu'à ce jour, c'est la commune de Boncourt qui s'en charge et qu'elle facture à l'AJC à prix coûtant la trentaine d'heures que cela représente. A terme et comme elle souhaite s'en décharger, on peut effectivement imaginer de sous-traiter ce domaine ou de l'intégrer dans les charges de personnel du secrétariat, ce qui relève de la compétence du Comité.</p> <p>Le président indique aussi que si - en 2024 - la fortune de l'AJC peut absorber le déficit pour mener l'expérience de la restructuration, ce ne sera pas tenable à long terme et que le budget 2025 intégrera inévitablement une augmentation de 1 à 1 franc 50 de la cotisation par habitant des communes, soit un montant de 2 francs 50 à 3 francs. Si cette expérience ne devait pas se révéler concluante ou que cette augmentation ne soit pas acceptée, il y sera mis fin et la personne engagée sera licenciée.</p>

		<p>La maire de Muriaux Nathalie Donzé demande si on ne pourrait prévoir une participation forfaitaire et facturer un supplément aux communes qui ont plus recours aux services de l’AJC. Le président lui répond que ce n’est pas inenvisageable, mais qu’il faudrait alors procéder à un monitoring précis. Le Comité évaluera cette solution dans le cadre de la présentation du budget 2025.</p> <p>Le vice-maire de Delémont Claude Schlüchter prend ensuite la parole pour indiquer que son Conseil communal n’est pas chaud du tout pour accepter ce budget ni un éventuel doublement de la cotisation qui aura de sévères répercussions sur le budget de la ville. Lionel Maitre lui indique qu’il s’étonne de la position de Delémont dans la mesure où il rappelle que lors de la dernière assemblée, c’étaient plutôt les communes de la Vallée qui étaient en faveur d’un renforcement de l’AJC et d’une augmentation du budget alors que les Franches-Montagnes y étaient favorables mais avec un budget mesuré tandis qu’en Ajoie, on s’interrogeait plutôt sur la nécessité de l’AJC alors qu’on disposait déjà du SIDP. Philippe Eggerstwyler intervient aussi pour remarquer qu’à Porrentruy aussi il y eu débat mais qu’il a finalement été jugé que le pari méritait d’être tenté. S’il devait ne pas s’arriver concluant, alors – évidemment – il faudra tirer la prise.</p> <p>La parole n’étant plus demandée, le président clôt la discussion. Au vote, le budget 2024 est accepté par 34 voix et 1 avis contraire.</p>
<p>7.</p>	<p>Divers et imprévus</p>	<p>Nathalie Donzé, maire de Muriaux s’inquiète des chats errants, du sort qui leur est réservé et du rôle de l’AJPA en la matière. Comme d’autres communes semblent connaître le même problème, elle se demande si c’est une question qu’il faudrait poser à l’AJC ou aux Services des communes pour obtenir une réponse. Lionel Maitre lui indique qu’il n’en a pas à lui donner mais qu’il considère qu’il s’agit typiquement d’un dossier pour lequel on pourrait s’adresser au nouveau secrétariat pour qu’il collabore à la recherche de solutions ou d’interlocuteurs plus à même de le traiter.</p>

		<p>Thierry Créatin, maire de Basse-Allaine demande quelle sera – à terme – la procédure qui permettra d'éviter les doublons entre l'AJC et les syndicats de communes. Lionel Maitre lui répond qu'elle n'est évidemment pas encore fixée, mais qu'il est bien indiqué dans le cahier des charges du secrétaire général qu'il devra assurer le contact avec ces associations et qu'on peut imaginer qu'une de ses premières tâches sera justement de les entretenir.</p> <p>Sébastien Koller, maire de Courtételle et Renaud baume, maire des Breuleux font état des gros problèmes que les communes rencontrent avec le calcul de la taxe sur la plus-value immobilière par le SDT et appellent à agir. Le président confirme que des problèmes identiques se posent en Ajoie et que le SIDP y travaille en moment. Il propose que le secrétariat de l'AJC rassemble les informations en vue d'un éventuel courrier au gouvernement, voire d'autres actions.</p> <p>Enfin et avant de clore l'Assemblée, il met en garde les communes présentes du dossier du nouveau règlement des eaux usées qu'elles devront soumettre en assemblée communale. Il considère que le deuxième refus consécutif de la commune des Bois indique bien qu'il y a un sérieux problème, s'agissant du système mis en place pour taxer ces eaux.</p>
--	--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La séance est levée à 22h00

Le secrétaire du jour : Jean-Yves Gentil

Delémont, le 31.01.2024